

Compte rendu de la réunion du Groupe de Travail Pêches traditionnelles 22 octobre 2025, Porto et en ligne

Nicolas Fernandez Munoz a ouvert la séance en remerciant les participants pour leur présence et leur implication. Il a cependant exprimé son mécontentement vis-à-vis de certains États membres qui organisent des réunions parallèles à celles du CC SUD, et invite les États membres à faire preuve à l'avenir de plus de sensibilité et de coordination vis-à-vis des travaux des conseils consultatifs.

Validation du compte rendu précédent : validé à l'unanimité.

Validation de l'ordre du jour : validé sans remarque.

1. Définition de la pêche artisanale

Nicolas Fernandez Munoz, président du groupe de travail, a rappelé que le CC Sud détient depuis sa création un groupe spécifique sur la pêche traditionnelle, une initiative unique parmi les Conseils consultatifs. Il a souligné la difficulté persistante à définir la pêche artisanale, chaque État membre ayant sa propre approche, tandis que l'UE s'appuie sur un critère strict de longueur de 12 mètres, qu'il juge réducteur. Il a indiqué que le 24 Novembre le Commissaire recevrait les Conseils Consultatif sur la thématique de la pêche artisanale.

Gabriele Pattumelli (FAO) a ensuite présenté la matrice d'évaluation de la petite pêche en Méditerranée, basée sur 12 indicateurs notés de 0 à 3, avec des premiers résultats obtenus à partir de sept d'entre eux.

La matrice permet de classer les unités de pêche dans trois catégories :

- Small Scale (petite échelle) : score total 1-9
- Edge (marge entre petite et grande) : score 10-12
- Large Scale (grande échelle) : score 13-21

La matrice est présentée comme une méthodologie plus flexible et adaptable que des définitions rigides basées sur un seul critère (ex : <12 m). Elle permet donc d'améliorer la comparabilité entre pays et de mieux identifier où des mesures spécifiques peuvent être appliquées

Rosa Caggiano (MEDAC) a salué cette présentation et rappelé que le MEDAC préfère utiliser le terme SSF (Small-Scale Fisheries), plus inclusif. Elle a souligné la volonté du MEDAC de travailler conjointement avec le CC Sud pour éviter les doublons.

Serge Larzabal (CNP MEM) a appuyé l'intérêt d'une collaboration active entre le CC Sud et le MEDAC, estimant pertinent de s'appuyer sur la base méthodologique de la FAO. Il a noté que l'ICCAT ne parle pas de pêche artisanale, mais de navires côtiers de petite taille, suggérant qu'une définition par la grande échelle pourrait être plus simple.

Pedro Capela (APASA) a rappelé que la taille du navire ne suffit pas à définir la pêche artisanale : les traditions régionales et les techniques de pêche doivent aussi être prises en compte. José-Antonio Perez Sieira (Federation des cofradias galiciennes) et Nicolas Fernandez Munoz ont partagé cet avis, soulignant que le critère de 12 mètres ne reflète pas la réalité économique des petites flottilles. Llibori Martinez (IFSUA) et Hugo Martins (QUARPESCA) ont interrogé sur le terme à employer, artisanale, traditionnelle, petite échelle et a appuyé l'utilisation de la matrice FAO, Llibori Martinez suggère d'y introduire des pondérations selon les indicateurs pour tenir compte des spécificités locales. Mariano Garcia (Cofradia de pescadores Virgen del Carmen) a ajouté que la définition devait aussi tenir compte de l'espèce ciblée et des méthodes de pêche.

Rosa Caggiano (MEDAC) a ensuite alerté sur un projet européen d'un nouveau Conseil consultatif dédié à la pêche artisanale, qu'elle juge dangereux pour l'équilibre financier et institutionnel actuel, les fonds des CC risquant d'être affaiblis. Nicolas Fernandez Munoz et Serge Larzabal ont partagé cette préoccupation, y voyant une stratégie de « division » du secteur. Serge Larzabal a dénoncé les contradictions européennes, rappelant la baisse de 2 milliards d'euros du FEAMPA sans révision profonde de la PCP, et plaidé pour une réunion commune CC Sud-MEDAC.

Amanda Perez Perera (DG MARE) a pris note des inquiétudes et assuré que la Commission européenne traiterait avec sérieux la lettre des Conseils consultatifs sur ce sujet.

En conclusion, Nicolas Fernandez Munoz a proposé de continuer à approfondir la définition commune de la pêche artisanale afin de mieux représenter et protéger les petites flottilles européennes.

2. Planification de l'espace maritime

Ibon Galparsoro (AZTI) a présenté les travaux menés par son institut sur la planification de l'espace maritime (MSP) : Le projet MarinePlan (2022-2025) vise à renforcer la planification de l'espace maritime fondée sur les écosystèmes (EB-MSP) face à des défis persistants : cadres juridiques fragmentés, manque de données, faible coordination transfrontalière et absence d'outils pratiques. Financé à hauteur de 3,5 millions d'euros et mené par 16 partenaires européens et britanniques sur huit sites pilotes, il soutient l'objectif européen de protéger 30 % des zones marines d'ici 2030. Le projet développe un système d'aide à la décision permettant d'évaluer la cohérence des politiques maritimes avec la gestion écosystémique,

d'identifier les zones écologiquement sensibles et de tester différents scénarios d'aménagement.

Nicolas Fernandez Munoz a réagi en soulignant le manque de concertation avec le secteur de la pêche, souvent consulté en dernier dans le cadre de la planification de l'espace. Il a insisté sur la nécessité d'une co-organisation sur le terrain pour la délimitation des zones de protection, rappelant que les pêcheurs sont les premiers concernés par la santé des écosystèmes.

Jorge Gonçalves (Fédération des Açores) a interrogé sur la prise en compte de l'objectif international des 30 % de zones protégées et sur les chevauchements entre zones de protection et zones d'exploitation, notant la situation particulière des Açores, où la ZEE est très vaste mais les zones réellement exploitables limitées. Francisco Fernandez (OPROMAR) a également regretté que les zones prioritaires pour la pêche ne soient pas suffisamment représentées dans les plans d'aménagement, alors que le secteur est fortement impacté par le développement de l'éolien en mer. Il a dénoncé la superposition confuse des réglementations (zones Natura 2000, habitats vulnérables, restrictions diverses) qui réduit l'espace réellement disponible pour la pêche.

Maria-José Rico (FECOPPAS) a souligné, la forte densité des activités de l'espace maritime atlantique, s'interrogeant sur les effets cumulatifs des différentes activités, notamment de l'éolien, sur l'océan et les flottes de pêche.

En conclusion, Ibon Galparsoro a reconnu ces préoccupations et insisté sur la nécessité d'améliorer la disponibilité et la qualité des données, notamment sur la pêche artisanale et ses indicateurs socio-économiques. Il a rappelé que l'atteinte des objectifs de protection (30 %) ne signifie pas nécessairement la fermeture totale des zones, certaines pouvant être gérées de manière flexible afin de concilier conservation et activités économiques.

3. Technologies pour des pêcheries durables

Le rapport d'AZTI *Technology for Sustainable Fisheries* présente les principales innovations technologiques destinées à rendre la pêche plus durable et compétitive. Gorka Gabiña (AZTI) a structuré sa présentation autour de cinq axes clés pour la pêche durable : la sélectivité, l'économie circulaire, l'innovation des procédures à bord, la transition énergétique et la transition numérique. L'AZTI insiste sur la nécessité d'une coopération étroite entre scientifiques, pêcheurs et autorités pour adapter ces innovations aux réalités économiques et écologiques du secteur. À la suite de sa présentation, Nicolas Fernandez Munoz a félicité Gorka Gabiña pour un rapport très complet, Gorka Gabiña a rappelé qu'il restait à disposition pour toute information complémentaire.

4. Groupe Ad-hoc Poulpe

Nicolas Fernandez Munoz, président du groupe de travail, a résumé les présentations et discussions de la réunion du groupe Ad-hoc du 21 septembre où il a notamment été présentée une étude sur la génétique du poulpe: celle-ci identifie quatre populations distinctes selon les zones géographiques, permettant désormais de déterminer l'origine d'un poulpe grâce à des marqueurs génétiques.

David Milly (OP Pêcheurs d'Aquitaine) a salué ces progrès essentiels pour adapter la gestion des populations et a indiqué que des prélèvements étaient en cours en France pour cartographier les stocks.

La discussion s'est ensuite portée sur la différence de taille minimale entre certaines régions (1 kilo ou 750 grammes) : Mariano Garcia a évoqué la concurrence entre pêcheurs espagnols et portugais, Luis Vicente (ADAPI) a signalé cependant que pour la première fois une fermeture de pêche a été décidée en Algarve par le comité de cogestion, soutenu par l'ADAPI. Les résultats de cette fermeture seront connus en fin d'année. Enfin, Luis Vicente a noté que la densité d'engins au Portugal favorise paradoxalement la reproduction.

Maria-José Rico (FECOPPAS) a précisé qu'en Asturies la vente de poulpes de moins d'un kilo est interdite quel que soit leur origine, bien que le contrôle soit difficile.

En conclusion, les participants ont convenu de maintenir un suivi des études scientifiques, et de renforcer la coopération entre régions pour une gestion durable du poulpe.

BILAN :

- **Le CC SUD continuera à travaillé conjointement avec le MEDAC sur une définition de la pêche artisanale : une réunion commune pourra être organisée**
- **Le projet MarinePlan ainsi que le rapport Technologies de pêches ont été présenté par l'AZTI**
- **Les membres du CC SUD continuera a suivre les études scientifiques sur le poulpe**